



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

UGGC Avocats a conseillé le fonds « Sociétés de Projets Industriels » (SPI) géré par Bpifrance pour son investissement dans la création de LACROIX Electronics BEAUPREAU

Paris, le 7 février 2020 – UGGC Avocats, cabinet pluridisciplinaire en droit des affaires, a accompagné le fonds d'investissement « Sociétés de Projets Industriels » (SPI) dans le cadre de sa participation à la création de LACROIX Electronics BEAUPREAU, société commune industrielle 4.0.

Le fonds SPI et LACROIX Group (équipementier technologique international) ont investi conjointement 25 millions d'euros dans la création de cette nouvelle entité.

Bpifrance (au travers du fonds SPI) et LACROIX Group (au travers de sa filiale LACROIX Electronics) marquent ainsi leur volonté d'accélérer la transition du site industriel actuel de LACROIX Electronics vers l'industrie du futur. Cette nouvelle entité permet à LACROIX Group d'accroître sa compétitivité sur ses marchés historiques des systèmes électroniques, et de se développer sur de nouveaux marchés de croissance, notamment ceux de l'IoT industriel et des grandes séries automatisées.

Le fonds SPI, géré par Bpifrance pour le compte de l'État dans le cadre du Programme d'investissements d'avenir (PIA), a vocation à permettre aux projets industriels les plus porteurs de perspectives d'activités et d'emplois pour les filières industrielles, de trouver un appui à leur développement.

Il intervient en investisseur avisé en fonds propres dans des sociétés portant des projets d'industrialisation choisis en fonction de leur potentiel de croissance, du positionnement de l'industrie, et de leur contribution à la transition écologique et énergétique. Il constitue ainsi l'un des leviers financiers de la Nouvelle France Industrielle.

L'équipe d'UGGC Avocats qui a accompagné le fonds SPI dans le cadre de cette opération était composée de Charles-Emmanuel Prieur (associé) et Laura Malach (collaboratrice).

LACROIX Group était conseillé par le cabinet Hogan Lovells avec Pierre Faure (associé).

À propos d'UGGC Avocats

Fondé en 1993, UGGC Avocats est l'un des tout premiers cabinets d'avocats d'affaires indépendants en France. Actif aux côtés des entreprises privées, des entités publiques comme des personnes physiques, il dispose d'une gamme riche de prestations juridiques et fiscales et d'une très grande capacité d'intervention à l'international, que ce soit grâce à ses bureaux en Europe (Paris, Marseille et Bruxelles), en Afrique (Casablanca), en Asie (Shanghai et Hong-Kong), en Amérique du Sud (Sao Paulo et Belo Horizonte) ou à son réseau de correspondants de premier rang. Se positionnant comme un « cabinet de Client », il fonde notamment son approche sur la capacité de ses départements à intervenir de façon transversale et à déployer, selon les besoins, une palette complète d'expertises. UGGC Avocats est composé de plus de 150 avocats et juristes, dont une trentaine d'associés ; il a affiché un chiffre d'affaires d'environ 32 millions d'euros en 2018.

Contact media

Enderby

Maxime Germain – Tél : +33 (0)6 68 27 93 59 – mge@enderby.agency

Marie Grillet – Tél : +33 (0)6 45 42 91 00 – mgr@enderby.agency